


**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE**

**Trente-cinquième session  
Budapest (Hongrie) 3 - 7 mars 2014**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**
**Répartition des Compétences**

entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la  
Commission du Codex Alimentarius

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour  Compétence Etats membres. Vote Etats membres. <sup>1</sup>	CX/MAS 14/35/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et les autres comités  Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/MAS 14/35/2 CX/MAS 14/35/2 Add. 1
3	Approbation des méthodes d'analyse figurant dans les normes Codex  Compétence partagée. Vote Etas membres.	CX/MAS 14/35/3 CX/MAS 14/35/3 Add. 1 CX/MAS 14/35/3 Add. 2
4	Avant-projet de principes pour l'utilisation de l'échantillonnage et des essais dans le commerce international des aliments : Notes explicatives (à l'étape 4)  - Observations à l'étape 3  Compétence partagée. Vote Etas membres.	CX/MAS 14/35/4  CX/MAS 14/35/4- Add.1
5	Document de discussion sur l'examen de procédures pour établir des critères  Compétence partagée. Vote Etas membres.	CX/MAS 14/35/5
6	Document de travail sur l'élaboration de procédures pour une actualisation régulière des méthodes  Compétence partagée. Vote Etas membres.	CX/MAS 14/35/6

<sup>1</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

7	<b>Document de discussion sur l'échantillonnage dans les normes Codex</b>  <i>Compétence partagée. Vote Etas membres.</i>	<b>CX/MAS 14/35/7</b>
8	<b>Rapport de la réunion inter-institutions sur les méthodes d'analyse</b>  <i>Compétence partagée. Vote Etas membres.</i>	<b>CRD 1</b>
9	<b>Autres questions et travaux futurs</b>  <i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités. (Document non disponible).</i>	
10	<b>Date et lieu de la prochaine session</b>  <i>Compétence Etats membres. Vote Etats membres.</i>	
11	<b>Adoption du rapport</b>  <i>Compétence Etats membres. Vote Etats membres.<sup>2</sup></i>	

---

<sup>2</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.